



1824 : mariage des parents de Lavigerie, Leon Philippe et Laure Louise à St Esprit, Bayonne.

1882 : Fondation de la procure de Zanzibar.

1888 : Lettre au comité antiesclavagiste de Cologne

1891 : Lavigerie propose Léon Livinhac comme évêque coadjuteur pour le diocèse de Tunis.

Lettre au Saint-Père (4 novembre 1891)

Très Saint Père,

Humblement prosterné aux pieds de votre Sainteté, j'ai osé lui faire connaître, il y a quelques jours, que l'état de ma santé s'étant considérablement aggravé, je venais de demander et de recevoir le sacrement de l'extrême-onction et que je croyais devoir adresser à votre personne sacrée le suprême hommage de ma tendre affection filiale et celui de mon obéissance et de mon dévouement sans bornes.

J'ai déjà reçu, très Saint-Père, la dépêche par laquelle son éminence le cardinal Rampolla a daigné me faire connaître les sentiments de votre Sainteté à l'égard de mon humble personne, mais puisque Dieu semble me laisser encore quelques jours de vie, j'ai, très Saint Père, une nouvelle faveur à solliciter du Saint-Siège. J'ai cherché, en effet, à mettre en bon ordre toutes les affaires qui dépendaient de l'autorité que j'ai reçue de votre Béatitude, soit dans les diocèses de l'Algérie, soit dans les autres missions d'Afrique qui ont été soumises à ma juridiction. Une seule de ces circonscriptions épiscopales me paraît rester en souffrance, et j'ai le spécial devoir d'attirer sur ce point, avant de mourir, l'attention bienveillante du Saint-Siège, et en particulier, de la sacrée Congrégation de la Propagande.

La Tunisie n'étant pas encore terre française et, par conséquent, n'appartenant pas aux contrées soumises à l'application du concordat de 1802, rien ne se trouve réglé d'avance afin de pourvoir, après ma mort, à l'exercice de la juridiction. De graves embarras peuvent résulter de cet état de choses : d'une part, le gouvernement français et le gouvernement tunisien peuvent contester à votre Sainteté le droit de nommer librement un nouvel archevêque ; de l'autre, ils peuvent lui présenter un sujet qui laisse à désirer pour l'exercice d'aussi graves fonctions. Le plus simple m'a donc semblé, très Saint Père, de de-

mander d'avance moi-même à notre gouvernement la nomination d'un coadjuteur et de prier ensuite votre Sainteté, comme je le fais aujourd'hui, s'il en est temps encore, de daigner me donner un coadjuteur avec future succession. Tout serait ainsi arrangé sans aucune difficulté de part ni d'autre.

Or, très Saint Père, j'ai commencé des démarches il y a quelques mois auprès de Mr Massicault, ministre résident de France en Tunisie. Mon successeur à Carthage se trouve naturellement désigné dans la personne de Mgr Livinhac, évêque de Pacando, ancien vicaire apostolique du Nyanza, et déjà élu comme mon assistant général par le Chapitre de la Société des Missionnaires, dans le courant de l'année dernière, en 1890. Votre Sainteté aura, sans doute, la bonté de se rappeler elle-même l'avoir vu à Rome, à l'époque de mon dernier voyage, lorsqu'il revenait du Nyanza, où il avait confessé la foi et accepté d'avance le martyre. Je l'ai désigné même alors comme le futur Supérieur de la Société des Missionnaires d'Alger, après ma mort.

